



CLASSIQUES
GARNIER

« Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du vendredi 9 décembre 2022 », *Bulletin de la Société internationale des amis de Montaigne*, n° 76, 2023 – 1, p. 11-25

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-14767-1.p.0011](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-14767-1.p.0011)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2023. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2022

Le vendredi neuf décembre de l'année deux mille vingt-deux à quinze heures, l'Assemblée Générale ordinaire de l'association Société Internationale des Amies et Amis de Montaigne est réunie au CENTRE DE L'UNIVERSITÉ DE CHICAGO À PARIS, 6 rue Thomas Mann 75013 PARIS, en présentiel et en visio-conférence.

Les membres de l'association ont été dûment convoqués par mail en date du 20 novembre 2022.

– **Membres présents** (dans l'ordre alphabétique) :

Celso Azar (visio), Armelle Andrieux, Claude Blum, Concetta Cavallini (visio), Dominique Brancher (visio), Marie-Luce Demonet (visio), Philippe Desan, Véronique Ferrer, Alberto Frigo, Sylvia Giocanti, Thierry Gontier, François Leray, Alain Legros (visio), Rebekka Martic (visio), Romain Menini, Olivier Millet, John O'Brien (visio), Nicola Panichi (visio), Blandine Perona, Pascal Pesnel, Luc Sautin, Bernard Sève, Pierre-Yves Quiviger, Jacques Tenier, Alicia Viaud (visio)

– **Membres absents représentés** (dans l'ordre alphabétique) :

Marcel Bruchez (pouvoir donné à Philippe Desan), Jean-Pierre Caumon (pouvoir donné à Blandine Perona), Emiliano Ferrari (pouvoir donné à Thierry Gontier), Violaine Giacomotto-Charra (pouvoir donné à Philippe Desan), Olivier Guerrier (pouvoir donné à Pascal Pesnel), Vincent Kesselring (pouvoir donné à Philippe Desan), Nicolas Lombart (pouvoir donné à Philippe Desan), Sophie Moraiti (pouvoir donné à Pascal Pesnel), Charles Poncet (pouvoir donné à Pascal Pesnel), Alexandre Tarrête (pouvoir donné à Blandine Perona). Soit 11 pouvoirs

– **Sociétaire absente excusée** :

Elisabeth Schneikert

Philippe Desan, Président, ouvre la séance à 15h00, salue les membres, les remercie de leur présence et rappelle les points à l'ordre du jour qu'il propose de traiter successivement.

RAPPORT MORAL DE L'ANNÉE 2022 (PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT)

Le Président prend la parole et présente son rapport moral.

Vous me pardonnerez d'avoir appelé l'AG fin décembre plutôt qu'en janvier. J'ai dû profiter d'un voyage planifié, plutôt que de revenir à mes frais en janvier pour l'AG. Il y a en fait plusieurs précédents d'Assemblées Générales s'étant tenues avant la fin de l'année calendaire. Par exemple, en 2018, l'AG de la SIAAM s'est en fait tenue le 9 décembre 2017, même chose pour l'année 2011.

Désormais nous tiendrons notre AG annuelle en mars de chaque année (donc en mars 2024 pour la prochaine AG), date plus pratique pour beaucoup d'entre nous.

Il y a des questions urgentes qui ne pouvaient pas attendre le mois de janvier 2023, car nous devons annoncer dès la semaine prochaine nos nouveaux tarifs d'adhésion et d'inscription à la SIAAM.

Encore sous le coup des restrictions et difficultés COVID, les activités de la SIAAM reprennent lentement leur vitesse de croisière. Le Bulletin de la SIAAM a fait paraître deux numéros (74 & 75) cette année. Ces numéros ont été envoyés à nos 139 sociétaires à jour de leur cotisation pour l'année 2022 (soit 64 particuliers et 75 institutions). Nous avons rencontré des difficultés à connaître exactement les noms de toutes les institutions membres pour 2022, mais tout récemment (grâce à mes contacts personnels avec EBSCO aux USA) j'ai réussi à obtenir sous forme de base de données EBSCO les noms et adresses des institutions abonnées au Bulletin de la SIAAM. En octobre, j'ai embauché une étudiante pour créer une base de données (FileMaker Pro). Cette base de données est désormais opérationnelle et facilement exploitable. Sa mise à jour est simplifiée, et un simple tri et un clic permettent de générer l'ensemble des adresses (sous forme d'étiquettes) que nous pouvons ensuite

envoyer aux Classiques Garnier pour le routage et l'affranchissement des numéros du Bulletin.

Je tiendrai personnellement à jour cette base de données en tenant compte des nouvelles inscriptions sur HelloAsso (mis en place par Blandine Perona) et surtout des commandes (sous forme de pdf) des agences responsables des achats pour les bibliothèques (*jobbers*) telles que Ebsco, Celdes, Casalini, Foyles, Harrassowitz, Lehmanns Media, Dietmar Dreier GmbH, et France Publications. Tous les fichiers sont conservés dans la Dropbox de la SIAAM, et donc visibles par tous les membres du CA.

Je remercie ici notre Secrétaire Général, Pascal Pesnel, qui veille à ce que tout échange, toute activité, fasse l'objet d'une trace dans un des différents dossiers de la Dropbox.

La phase suivante de nos activités – je parle ici de l'aspect bureaucratique et financier de notre société – consistera à augmenter le nombre d'institutions qui commandent le Bulletin. En effet, leur nombre me semble assez bas : seulement 75 institutions dans le monde entier. Il est bien entendu très difficile, sinon impossible, de prendre contact directement avec les institutions. Ce travail doit être fait de l'intérieur et les professeurs doivent assumer cette responsabilité qui consiste à convaincre leur bibliothécaire de faire commander la revue. La SIAAM compte à ce jour 64 sociétaires particuliers, un chiffre tout à fait respectable.

Cependant, un bon nombre (plus de 10) sont des étudiants (une bonne chose évidemment) qui ne paient que 7 euros par an pour recevoir deux numéros de la revue. Cette somme ne couvre pas les frais d'affranchissement. Si l'on calcule le prix de production (mise en page et impression) de la revue et les frais de routage et de port pour deux envois par an (par exemple en Corée ou au Brésil), on s'aperçoit alors que la SIAAM perd de l'argent sur les cotisations de particuliers.

Dans l'ensemble, la publication de deux numéros par an et les frais de port pour ces deux numéros (aux tarifs actuels) font que la SIAAM est légèrement dans le rouge comme nous le dira notre trésorier dans son rapport.

À mon avis, il ne s'agit pas d'enrichir la SIAAM, mais de faire en sorte que son budget annuel soit pérennisé et reste dans le vert. À l'heure actuelle, notre rapport comptable est déficitaire. À cette fin, et après discussion avec notre trésorier et le Bureau, je soumettrai au CA

des propositions de tarifs pour 2023, propositions sur lesquelles nous devrions voter aujourd'hui. Dès la semaine prochaine, nous débiterons notre campagne d'abonnements pour 2023.

Je propose également un tarif unique pour toutes les institutions, plus aucune ristourne ou remise au coup par coup. C'est une simplification importante vis-à-vis de pratiques trop différentes d'une institution à une autre ou d'une agence (*jobber*) à une autre. De même, plus aucune relance auprès des institutions.

Je propose enfin de mettre en place le prépaiement obligatoire avant l'envoi des numéros du Bulletin. Les envois ne seront effectués qu'une fois le paiement reçu. Il s'agit aussi d'encourager les dernières institutions qui sont restées dans des pratiques qui datent du siècle dernier de passer, comme la grande majorité des institutions le font d'ailleurs aujourd'hui, dans l'ère de la dématérialisation. Nous encouragerons les 7 à 8 dernières bibliothèques récalcitrantes à passer par Ebsco ou autres *jobbers* qui ne réclament aucune facture, sinon une mise à jour annuelle de nos tarifs. Plus besoin de voir qui est à jour et surtout de lancer des campagnes de rappel ainsi que des suivis individualisés. De même, toutes les cotisations individuelles devront désormais passer par HelloAsso (plus de chèques individuels, plus de virements bancaires). Il s'agit d'un site très sécurisé et qui ne pose aucun problème lorsqu'on y saisit ses coordonnées bancaires. Il est aussi bien trop dangereux aujourd'hui de mettre nos coordonnées bancaires en ligne (mise en ligne d'un RIB sur le site de la SIAAM pour les paiements par virement bancaire).

La boîte postale nous coûte 120 € par an alors que nous ne recevons aucun courrier. Le Président propose de supprimer cette boîte postale.

En ce qui concerne les activités pour 2023 : colloque « Lectures de l'*Apologie de Raymond Sebond* » en partenariat avec le Séminaire Montaigne (Labex, Université de Lyon 3) dirigé par Thierry Gontier, Emiliano Ferrari et Blandine Perona, ainsi que l'Université de Bordeaux 3 et la région Sud-Ouest, sous la direction de Violaine Giacomotto-Charra. Ce colloque est en marche et une partie de la logistique est déjà en place. Il en va de même pour la liste des participants, arrêtée depuis un peu moins d'un mois. La SIAAM participera à hauteur de 2000 euros pour l'organisation de ce colloque.

Malheureusement, j'ai appris récemment que la Société Internationale des Amis de La Boétie (SIALB), sous la présidence de John O'Brien,

ne pourra pas co-organiser avec la SIAAM le colloque sur La Boétie et Montaigne qui était prévu pour l'année 2024. John O'Brien me fait savoir qu'en raison de la Covid, la SIALB a dû reprogrammer ses activités. Par contre, cela devrait être possible l'année suivante, c'est-à-dire en 2025.

La SIAAM a aussi décidé de participer plus activement, et donc aussi, au coup par coup sur le plan financier, avec le Moi(s) Montaigne dirigé par Violaine Giacomotto-Charra. Le public est au rendez-vous à Bordeaux et ces événements apportent une visibilité certaine à notre société.

Finalement, je suis heureux de vous annoncer que la numérisation du *Bulletin* est désormais terminée. C'est principalement à notre ancienne présidente, Dominique Brancher, que nous devons cette réalisation. Blandine Perona et Thierry Gontier, en tant que vice-présidente et vice-président de la SIAAM, l'avaient accompagnée dans cette démarche et les diverses négociations avec les Classiques Garnier. Tous les numéros du Bulletin depuis 1913 ont désormais été numérisés. La base de données sera mise en ligne avant la fin de l'année 2022. J'en ferai bientôt l'annonce à plus de 1 500 spécialistes de la Renaissance dans le monde. Nous avons aujourd'hui un représentant des Classiques Garnier qui va nous faire une démonstration de cette base de données et répondra à vos questions.

Le Secrétaire Général prend la parole et présente synthétiquement le rapport d'activité (annexe ci-après).

Le Secrétaire Général demande s'il y a des interventions parmi les membres présents.

Personne ne souhaitant prendre la parole, le Secrétaire Général met au vote les rapports qui viennent d'être présentés.

À l'unanimité, l'Assemblée Générale approuve le rapport moral et le rapport d'activité pour l'année 2022.

RAPPORT FINANCIER DE L'ANNÉE 2022 (PRÉSENTÉ PAR LE TRÉSORIER)

François Leray, Trésorier de la SIAAM, prend la parole et présente le rapport financier sur les comptes annuels arrêtés au 9 décembre 2022.

Les opérations de l'exercice à la date de clôture du 9 décembre 2022 affichent un solde négatif de 536,86 €, en ce compris une perte de 1 323 € dégagée lors de la cession des placements effectués les années antérieures. L'exercice précédent, arrêté au 15 décembre 2021, elles ressortaient à 13 800 €. Sur ce sujet, notre Président a répondu à mon souhait de normalisation de notre date de clôture qui sera fixée, dorénavant, au 31 décembre de chaque année, ce qui permettra une meilleure comparabilité, impossible actuellement.

Les produits encaissés représentent un montant de 5 144 € contre 6 057 € en 2021 et les charges payées un montant de 5 681,03 € contre 4 170 € en 2021, soit une baisse des recettes de 15 %. Les charges ne cessent de croître. L'avenir annonce des augmentations de charges de fabrication et de routage que nous n'avons jamais connues, c'est pourquoi une revalorisation des cotisations s'avère indispensable à la pérennisation de notre association.

Les relances auprès des adhérents qui n'avaient pas renouvelé leurs cotisations en 2022 n'ont pu être menées à leur terme en raison d'une impossibilité d'exploiter les fichiers antérieurs.

Nous disposons, dorénavant, d'un fichier à jour pour répondre à nos besoins de gestion des cotisations. De plus le recours à la plateforme HelloAsso pour recevoir les cotisations de tous les adhérents individuels sera systématisé pour 2023 et en facilitera la collecte. Les cotisations des institutions seront gérées à partir d'une base de données plus ergonomique que les fichiers antérieurs.

Dans ces conditions, 2023, après une année de transition assez pénible, se présente sous de meilleurs auspices.

Aussi, sur de nouvelles bases, je peux vous présenter ma démission en raison de mon manque évident de disponibilité et d'un éloignement géographique affublé d'une zone blanche. Notre Président vous proposera mon successeur à qui je souhaite le meilleur.

Le Président remercie François Leray pour son travail de trésorier tout au long de l'année 2022.

Le Secrétaire Général demande s'il y a des interventions parmi les membres présents.

Personne ne souhaitant prendre la parole, le Secrétaire Général met au vote les rapports qui viennent d'être présentés.

À l'unanimité, l'Assemblée Générale approuve le rapport financier de l'année 2022.

Le Président prend acte de la démission de François Leray du poste de Trésorier de la Société. Il explique qu'ayant été informé de cette démission préalablement, il a pris contact avec Concetta Cavallini qui a une expérience en la matière, ayant assumé plusieurs fonctions au sein du Gruppo dirigé par Rosanna Gorris en Italie. Concetta Cavallini est d'accord pour prendre le poste de trésorière. La désignation de Concetta Cavallini comme trésorière sera actée à la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT OU DE LA PRÉSIDENTE (ARTICLE 8 DES STATUTS)

Le Secrétaire Général rappelle que :

- l'article 8 des statuts prévoit l'élection du Président ou de la Présidente de la SIAAM par l'Assemblée Générale,
- les statuts ne prévoient pas de vote à bulletin secret.

Le Secrétaire Général demande s'il y a des membres candidats à la Présidence de la Société.

Philippe Desan se déclare candidat à la Présidence.

Le Secrétaire Général fait procéder au vote. À l'unanimité, Philippe Desan est élu à la Présidence de la SIAAM.

RÉVISION DES TARIFS D'ADHÉSION

Comme suite à son rapport moral de l'année 2022, Philippe Desan rappelle qu'après étude de nos comptes liés à nos activités, et plus particulièrement aux coûts liés à la production et à la diffusion de sa revue, le BSIAM, et après délibération avec les membres du Bureau (vice-présidente, vice-président, trésorier, et secrétaire général), le Bureau propose les nouveaux tarifs suivants à compter de l'année 2023.

Bien entendu, cette proposition émane du Bureau mais doit être acceptée à la fois par le CA et également l'AG, c'est-à-dire tous les sociétaires à jour de leur cotisation pour l'année 2022.

CATÉGORIE D'ADHÉSION	ACCÈS AU BULLETIN	
	ÉDITION NUMÉRIQUE	ÉDITION PAPIER
Étudiants	20 €	édition numérique uniquement
Particuliers UE + Suisse et Royaume-Unis	40 €	50 € pour deux envois par an
Particuliers Reste du monde		60 € pour deux envois par an
Institutions UE + Suisse et Royaume-Unis	80 €	90 € pour deux envois par an
Institutions Reste du monde		100 € pour deux envois par an
Membre bienfaitrice -bienfaiteur	120 €	
Dans tous les cas les abonnements individuels/particuliers comprennent le libre accès au fonds du Bulletin de la SIAAM depuis 1913		

Le Secrétaire Général demande s'il y a des interventions parmi les membres présents.

Plusieurs membres expliquent qu'il serait opportun de mentionner dans le *Bulletin* le nom des membres bienfaiteurs, à l'instar d'autres revues.

Cette proposition est accueillie favorablement par l'Assemblée Générale et le Président explique que cela sera fait dans les prochains bulletins.

Personne ne souhaitant prendre la parole, le Secrétaire Général met au vote la proposition de tarification qui vient d'être présentée.

À l'unanimité, l'Assemblée Générale approuve la nouvelle grille de tarification qui entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

À la demande de Philippe Desan, Luc Sautin confirme qu'il va intervenir sur le site internet de la Société pour mettre en exergue le lien d'adhésion vers HelloAsso.

NUMÉRISATION DU FONDS DU BULLETIN DE LA SIAAM

Le Président remercie le travail réalisé par les Classiques Garnier.

Après une brève présentation de Claude Blum, président et directeur des Classiques Garnier, Cécile Waroquaux (responsable commerciale et du numérique aux Classiques Garnier) est invitée par le Président à prendre la parole pour présenter le fonds numérisé accessible en ligne (démonstration en ligne sur le site des éditions Classiques Garnier).

À la demande de l'Assemblée Générale Cécile Waroquaux apporte les précisions techniques suivantes :

- Il y aura un mot de passe annuel identique pour tous les membres de la SIAAM à jour de cotisation.
- La SIAAM adressera aux Classiques Garnier la liste des adhérents. La liste sera envoyée trimestriellement (janvier, avril, juillet, octobre) pour tenir compte des adhésions en cours d'année.
- Cette liste comportera le prénom, le nom, le email.
- Les Classiques Garnier transmettront le code aux membres figurant sur la liste.
- Les Classiques Garnier comptent sur le principe du « *fair use* » vis-à-vis des membres de la SIAAM.

Claude Blum prend la parole pour préciser qu'il va y avoir une action de communication pour valoriser l'aboutissement de ce projet. Pascal

Pesnel met à jour la page Wikipédia en mentionnant cette numérisation. Luc Sautin intervient également sur le site de la SIAAM pour présenter cette nouveauté.

QUESTIONS DIVERSES

Ne pouvant participer à l'AG, Olivier Guerrier a transmis au Président et Secrétaire Général la contribution du Comité de rédaction du BSIAM suivante.

Situation des numéros en cours et à venir :

- Le numéro 1.23 portant sur « Montaigne et l'Espagne » (dir. JL Llinas Begon) doit être remis à l'éditeur le 18 décembre 2022.
- Le numéro suivant, qui revisitera la question de « Montaigne au XIX^e siècle » (dir : L. Fraisse), est déjà avancé.

Pour l'année 2024 :

- Le bulletin 1.24 traitera de « Montaigne et l'Asie » (dir. D. Brancher)
- Le bulletin 2.24 portera sur « Montaigne et le monde lusophone » (dir. C. Azar et T. Birchal)

Olivier Guerrier rappelle que :

- le *Bulletin* est bien entendu preneur de tout texte de *Varia*, à publier dans un des numéros annoncés.
- le comité de rédaction devrait aussi faire des recommandations concernant l'évaluation des textes soumis au *Bulletin*.

Armelle Andrieux prend la parole pour expliquer qu'elle est allée voir un spectacle sur Montaigne au Théâtre de Poche à Montparnasse. Elle a pris contact avec l'artiste Hervé Briaux ; il semble ouvert à toute proposition de la part de la SIAAM. Le Secrétaire Général va le contacter pour voir ce qui pourrait être envisageable avec cet artiste.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre ne souhaitant intervenir, le Président clôt la séance à seize heures.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2022

GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION

Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire a été réunie deux fois en mode hybride (présentiel et distanciel pour les membres ne pouvant pas participer physiquement) :

- le 8 janvier 2022 dans la Salle des Actes de l'École Normale Supérieure sise 45 rue d'Ulm à 75005 Paris.
- Elle a été précédée d'une conférence d'Alicia Viaud, sur le thème « Montaigne et l'écriture de l'histoire : dialogue autour de la fortune ».
- le 9 décembre 2022 au Centre de l'Université de Chicago sis 6 rue Thomas Mann 75013 Paris.

Elle a été précédée d'une conférence de Coralie Barbe, restauratrice de livres & documents graphiques, sur ses découvertes sur la reliure de l'Exemplaire de Bordeaux lors de la restauration récente du volume conservé à Bordeaux.

Conseil d'Administration

À l'initiative du Président de la SIAAM, le Conseil d'Administration s'est réuni à deux reprises :

- le 8 janvier 2022 en mode hybride,
- le 13 juillet 2022 en distanciel

Chaque réunion a fait l'objet d'un procès-verbal qui restitue les travaux.

Le 9 février 2022, les formalités de déclaration obligatoires ont été finalisées en ligne, auprès de la Préfecture de Police de Paris.

Bureau

À l'initiative du Président de la SIAAM, le Conseil d'Administration s'est réuni à trois reprises en distanciel :

- le 23 février 2022,
- le 15 avril 2022,
- le 10 juin 2022.

Chaque réunion a fait l'objet d'un procès-verbal qui restitue les travaux.

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Bulletin de la Société

- Le bulletin a été édité en format papier :
 - * bulletin 2022-1, n° 74
 - * bulletin 2022-2, n° 75
- Numérisation du bulletin
Comme suite à la convention signée avec les Classiques Garnier, la numérisation de tous les bulletins depuis 1912 est désormais terminée. La base de données est en ligne.

Adhésion à la Société

- La situation administrative a été régularisée auprès de HelloAsso pour pouvoir obtenir les fonds qui étaient en attente de virement.
- Le montant de l'adhésion ne couvrant pas les frais de bulletin (reprographie + envoi postal), le Bureau et le Conseil d'Administration ont engagé une réflexion pour revoir le tarif des adhésions.

Fichier des membres de l'association

Un travail a été engagé par le Président pour clarifier les données figurant au fichier transmis par Claude Blum et les transférer vers un format plus souple (FileMaker Pro).

Site internet hébergé par Nuxit

Faisant doublon avec le nouveau site de l'association (siaam.hypotheses.org), cet ancien site hébergé par Nuxit a été supprimé.

Stockage des données numériques

Sur proposition du Président et après accord du Conseil d'Administration, une solution de sauvegarde et de partage en ligne des données a été mise en place (Dropbox) pour faciliter les échanges d'information entre les membres du CA.

OUVERTURE DE LA SIAAM À LA CITÉ

Identité visuelle de l'association

Pour renforcer la visibilité de l'association, un nouveau logo a été adopté par le Conseil d'Administration, à l'issue d'un vote en ligne

Sur le site internet, un portrait de Montaigne par Salvador Dali est venu remplacer celui exécuté par François Quesnel. Le portrait a été choisi par le Conseil d'Administration, à l'issue d'un vote en ligne.

Colloque de mars 2023

Le colloque « Montaigne et l'Asie » ne pouvant se tenir dans de bonnes conditions en mars 2023, il a été décidé par le Conseil d'Administration de le remplacer par un colloque sur la lecture de l'*Apologie*. Cet événement co-organisé par la SIAAM et l'Atelier Montaigne se déroulera à Bordeaux les 15 et 16 mars 2023.

Projet « Saint-Michel de Montaigne »

À l'initiative de Violaine Giacomotto-Charra, le Conseil d'Administration a été informé de la création d'une association de préfiguration par les Départements de la Dordogne et de la Gironde, par la communauté de communes, la Région et la faculté que Violaine Giacomotto-Charra représente officiellement.

Elle a proposé au Conseil d'Administration de réfléchir quant à la participation de la SIAAM au niveau du Conseil scientifique de l'association, l'idée étant de nourrir une programmation touristique de qualité.

Le prix des Amies et Amis de Montaigne

Ce projet a fait l'objet d'échanges en réunion de Bureau et du Conseil d'Administration ; il est toujours en réflexion.

Le Moi(s) Montaigne à Bordeaux

Du 4 octobre au 12 novembre 2022 s'est déroulée à Bordeaux, cette manifestation organisée par le Centre Montaigne. Cette cinquième édition avait pour thème « *Montaigne à Bordeaux, Montaigne et Bordeaux* ».

Y ont participé notamment : Concetta Cavallini, Anne-Marie Cocula, Laurent Coste, Ézéchiél Jean-Courret, Philippe Desan, Jérémie Foa et Alain Legros.

Autour de 17 événements (ateliers, conférences, lectures, présentation de livres anciens, visite théâtralisée, projection de film, concert...), il était proposé d'entendre parler de Montaigne maire de Bordeaux, de la vie bordelaise et de la ville de Bordeaux à la Renaissance, découvrir son ami le poète Pierre de Brach et son œuvre, et écouter la musique française de son temps. Il a aussi été question de ce que fait Bordeaux pour Montaigne aujourd'hui.

L'évènement Montaigne

« À sauts et à gambades avec Montaigne » à Bar-le-Duc

Les 7 et 8 octobre 2022 a lieu cette deuxième édition organisée par la Compagnie Le Verbe Incertain ; elle avait pour thème « *Montaigne, les réseaux sociaux et moi* ».

Lors de la table-ronde « *Se montrer tout entier et tout nu. Est-ce raisonnable* », Philippe Desan est intervenu au nom de la SIAAM, aux côtés de Malcolm Walsby de l'ENSSIB, de Benoît Damant, directeur artistique de l'Ensemble de musique Renaissance Enthéos et de Pascal Pesnel, artiste auteur interprète du Verbe Incertain.

Inspiré du chapitre *De la solitude*, le spectacle *C'est presque au bout du monde* a été joué à l'ACB Scène nationale de Bar-le-Duc. Une exposition réalisée dans le jardin de l'Hôtel de Ville avait pour thème « *Montaigne, follower avant l'heure* »

RAPPORT FINANCIER 2022

BILAN			
ACTIF		PASSIF	
Trésorerie	54 869,77 €	Fonds associatif	55 406,63 €
Résultat 2022	536,86 €		
Total	55 406,63 €	Total	55 406,63 €

COMPTE D'EXPLOITATION			
DÉBIT		CRÉDIT	
Impression <i>Bulletins</i>	1 128,85 €	Cotisations Europe	1 753,80 €
Routage <i>Bulletins</i>	1 500,82 €	Cotisations Monde	2 754,20 €
Logiciel facturation	671,60 €	Bienfaiteurs, Étudiants	101,00 €
Déplacements (2019 & 2020)	693,28 €	Participations Congrès	458,70 €
Boîte postale	118,80 €	Produits Financiers	18,92 €
Agios	244,28 €	Droits de copies	57,55 €
Pertes exceptionnelles	323,40 €	Résultats 2022	536,86 €
Total	5 681,03 €	Total	5 681,03 €